



Spécial

INTERINSTITUTIONS
TOUS LES LIEUX D AFFECTATION

Régime commun d'assurance-maladie Bureau central

Communication aux affiliés

Le bureau liquidateur de L'assurance maladie doit actuellement faire face à une surcharge considérable de travail, due à une forte augmentation des demandes de remboursements de frais médicaux, d'autorisations préalables et de prises en charge notamment. Un retard assez important s'est accumulé dans le traitement des dossiers.

Aussi, afin de faciliter le traitement des dossiers, nous vous prions, sauf en cas de nécessité absolue, d'éviter de téléphoner ou de vous rendre auprès des fonctionnaires du bureau Liquidateur.

Par ailleurs, nous vous invitons à remplir correctement et complètement Les formulaires (n° personnel, adresse...) et d'agrafer convenablement vos factures et reçus à votre demande de remboursement de frais avant de Les envoyer au JECL 1/9.

D'avance, merci.

*Les traductions dans les autres langues
seront publiées ultérieurement*